



J'ai reçu une décision favorable de tribunal administratif

Par **alixchat**, le **17/07/2014** à **01:54**

Bjr, je viens de recevoir la décision du Ta de Cayenne qui annule une OQTF et ordonne à la préfecture de me délivrer une autorisation provisoire de séjour et un réexamen de ma situation administrative, vu que j'avais déjà un titre de séjour qui n'a pas été renouvelée depuis 24 mai 2013! à noter que je suis papa de deux enfants dont un est français et la maman de l'autre est en situation régulière, je participe régulièrement à leur entretien et leur éducation!

La décision du TA est prise en date du 26/06/2014, donc, qu'est-ce qu'il faut faire dans ce cas? Me faut-il présenter à la préfecture pour faire une nouvelle demande, ou bien, faut-il attendre que la préfecture m'envoie une convocation pour me délivrer l'autorisation provisoire de séjour que le tribunal l'ordonne de faire? et après réexamen de ma situation administrative par la préfecture, qu'est-ce qui se passera?

Aidez-moi, je ne sais pas quoi faire!